

COLLOQUE INTERNATIONAL DU JEUDI 11 MARS 2010

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

**L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN
AFRIQUE**

DU DROIT DES AFFAIRES (OHADA)

**de sa création à l'adhésion de la République
démocratique du Congo**

CRIDES-Jean Renauld (Faculté de droit et de criminologie de l'UCL)

Fonds Scientifique Jean Bastin

Institut Euro-Africain de Droit Economique (INEADEC)

Présentation

Le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), a été signé à Port Louis le 17 octobre 1993. Il est entré en vigueur en 1995.

A la date du 1^{er} janvier 2010, 16 Etats africains ont ratifié le Traité.

L'objectif fondamental du Traité OHADA est d'établir une unification progressive des législations afin de favoriser le développement harmonieux de tous les Etats parties. La mise en œuvre d'une harmonisation des règles juridiques à l'échelle du continent en vue de contribuer à la création d'un état de droit favorable au développement économique est une expérience unique et dont le succès est d'ores et déjà considérable.

Près de quinze pays ont ainsi fait choix, par le recours à une technique d'uniformisation qui se rapproche du règlement européen (plutôt que de la directive), de textes uniformes, modernes et novateurs, dans les matières du droit commercial, du droit des sociétés, du droit comptable, du droit des sûretés et du droit des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution.

D'autres actes uniformes sont actuellement en préparation touchant notamment au droit des contrats, du travail et des transports.

Cette émergence d'un droit des affaires uniforme, à l'échelle de l'Afrique sera l'objet de la journée d'étude du 11 mars 2010 qui traitera des aspects institutionnels (interrogeant e.a. le rôle primordial de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage), de fond (examen de certains actes uniformes) mais également les enjeux plus fondamentaux liés à la coexistence en Afrique de systèmes juridiques d'inspiration civilistes et de *common law*.

Des acteurs et observateurs de premier plan alimenteront les réflexions et les débats, en ce compris sur la perspective de l'adhésion prochaine d'un des plus grands pays du continent africain, la République Démocratique du Congo.

La journée s'adresse à tous les praticiens du droit mais aussi aux chercheurs intéressés par l'émergence du droit des affaires en Afrique ainsi que des institutions chargées de créer ce droit et d'en assurer la correcte application dans tous les Etats concernés.

Programme

MATINÉE

Sous la présidence d'Yves De Cordt, *professeur à l'UCL, président du CRIDES-Jean Renauld, avocat au barreau de Bruxelles*

9 h 00 Allocution de bienvenue

Bernard DUBUISSON, *doyen de la Faculté de droit et de criminologie, professeur ordinaire à l'UCL, professeur aux FUSL*

9 h 10 Le Traité, les institutions et les actes uniques Ohada : présentation générale

Frédérique CHIFFLOT-BOURGEOIS, *avocate au barreau de Paris, responsable de la commission ouverte Afrique/Ohada du barreau de Paris*

9 h 40 Compétences et fonctionnement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)

Seydou BA, *premier président honoraire de la Cour Suprême du Sénégal, ancien président de la Cour Commune de Justice et d'arbitrage de l'Ohada*

10 h 00 Le système comptable Ohada (Syscohada)

Michel DE WOLF, *professeur à l'UCL et à l'ULG, réviseur d'entreprises*

10 h 20 L'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage

Georges Albert DAL, *professeur extraordinaire à l'UCL, ancien bâtonnier du Barreau de Bruxelles*

10 h 40 Pause café

11 h 00 L'acte uniforme relatif au droit des sociétés

Patrick DE WOLF, *maître de conférence à l'UCL et aux FUCAM, président du Fonds Scientifique Jean Bastin, avocat au barreau de Bruxelles*

11 h 20 Les enjeux de l'adhésion de la RDC au Traité OHADA

Grégoire BAKANDEJA, *professeur des Universités de Kinshasa, Paris 1 – Panthéon Sorbonne et Brazzaville, Vice-président de l'INEADEC*

11 h 30 Efficacité du droit des affaires et souveraineté du juge

Débat entre Seydou BA, *premier président honoraire de la Cour Suprême du Sénégal, ancien président de la Cour Commune de Justice et d'arbitrage de l'Ohada* et Grégoire BAKANDEJA, *professeur des Universités de Kinshasa, Paris 1 – Panthéon Sorbonne et Brazzaville, Vice-président de l'INEADEC*

12 h 30 Déjeuner

APRES-MIDI

Sous la présidence de Bernard REMICHE, *professeur extraordinaire à l'UCL, vice-président de l'INEADEC, avocat au barreau de Bruxelles*

14 h 30 Les actes uniformes en préparation

Marcel FONTAINE, *professeur émérite de l'UCL*

15 h 00 Ohada et common law

Salvatore MANCUSO, *professeur à l'Université de Macao*

15 h 30 L'impact des systèmes juridiques sur la performance économique (droit civil versus common law)

Michèle SCHMIEGELow, *professeur de science politique à l'UCL*

16 h Pause café

16 h 30 Panel animé par Guy KEUTGEN, professeur émérite de l'UCL, assesseur au Conseil d'Etat, président du Cepani, en présence de :

- Ivan VEROUGSTRAETE, *président de la Cour de cassation de Belgique, premier vice-président de la Cour de Justice Benelux*
- Seydou BA, *premier président honoraire de la Cour Suprême du Sénégal, ancien président de la Cour Commune de Justice et d'arbitrage de l'Ohada*
- Salvatore MANCUSO, *professeur à l'Université de Macao*
- Grégoire BAKANDEJA, *professeur des Universités de Kinshasa, Paris 1 – Panthéon Sorbonne et Brazzaville, Vice-président de l'INEADEC*
- Séverine MENETREY, *maître de conférence à l'Université de Nice*
- Kabinda NGOY, *avocat du barreau de Kinshasa et de Bruxelles, professeur à l'Université de Kinshasa*

18 h Clôture de la journée

Grégoire BAKANDEJA, *professeur des Universités de Kinshasa, Paris 1 – Panthéon Sorbonne et Brazzaville, Vice-président de l'INEADEC* et Patrick DE WOLF, *maître de conférence à l'UCL et aux FUCAM, président du Fonds scientifique Jean Bastin, avocat au barreau de Bruxelles*

18 h 30 **Drink**

Renseignements pratiques

DATE ET HEURE

Jeudi 11 mars 2010

De 9 h à 19 h

■ **LIEU**

Auditoires Montesquieu

Place Montesquieu, 2 • 1348 Louvain-la-Neuve

■ **ACCES**

De Bruxelles/Namur : Autoroute E411, direction Namur/Bruxelles, sortie n°8a, Louvain-la-Neuve.

Une signalisation est prévue à partir de la Nationale 4.

Un plan est accessible sur le site : <http://www.parkingln.be>

Choisir le parking Grand Place

■ **DROIT D'INSCRIPTION**

- 150 EUR à verser sur le compte bancaire n°001-5588060-63 intitulé : « RDIDC-UCL », avec en communication les nom et prénom du participant.
- Ce montant comprend la participation au colloque, les pauses cafés, le déjeuner, le parking ainsi que la documentation qui sera remise au participant.
- Tarif spécial pour stagiaires et doctorants (50 EUR) : ce tarif ne comprend que la participation au colloque et la documentation.
- Gratuit pour les étudiants : participation au colloque uniquement.
- Dans le cadre de la formation permanente, une attestation est délivrée aux personnes concernées IEC, IPCF et Barreaux.
- Le colloque est accrédité par l'Ordre des barreaux francophones et germanophones pour 6 points.
- Une demande de prise en charge des frais a été introduite auprès du SPF Justice pour les magistrats.
- Une réponse est souhaitée pour le 3 mars 2010 au plus tard.

■ **RENSEIGNEMENTS**

Mme Josette Castelle

Tél. 010/47 47 58 • Fax : 010/47 57 57

E-mail : josette.castelle@uclouvain.be

catherine.vanderlinden@uclouvain.be

 **Bulletin d'inscription**

INSCRIPTION

A RETOURNER AVANT LE 3 MARS 2010

A renvoyer à Madame Josette CASTELLE, secrétaire du CRIDES, Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain, place Montesquieu, 2 à 1348 Louvain-la-Neuve (mail : josette.castelle@uclouvain.be)

ou à faxer au 010/47 47 57

NomPrénom

Qualité/Fonction.....

Société ou organisation

Rue et n°CP – Ville

N°de TVA Non-assujetti

E-mailTél

Participera à la Conférence Ohada du 11 mars 2010, verse la somme de EUR sur le compte bancaire n°001-5588060-63 intitulé : « RDIDC-UCL », et indique le nom de la personne inscrite, si celle-ci n'effectue pas personnellement le paiement.

Date et signature

L'enregistrement de ces données est effectué dans un but exclusivement commercial et administratif. Conformément à la loi du 8/12/1992 relative à la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données ainsi que du droit de vous opposer au traitement de ces données à des fins de marketing direct. Tout renseignement concernant leur traitement peut être obtenu à la Commission de la protection de la vie privée, 139, rue Haute – 1000 Bruxelles.